

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 05/04/2023 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 11 avril 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Présents : 13	
Représentés : 2	Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
Votants : 15	Représentés : Didier GAYA par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES
	Excusés :
	Absents :
Secrétaire de séance :	Sandie CASSAN

Fait et délibéré le 11 avril 2023
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 14 avril 2023

Objet : FRAIS FONCTIONNEMENT COMMUNE SUR BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame la Maire informe l'assemblée que les agents techniques et le service administratif de la commune effectuent des tâches qui incombent au service assainissement.

Elle propose de répartir les frais supportés par le budget communal au budget annexe assainissement à hauteur d'une demi journée hebdomadaire pour le service technique et 1h pour le service administratif, ainsi que de prendre en charge certaines dépenses administratives.

Après conseil pris auprès de Mme GOYETCHE Josette, trésorière de la collectivité, cette répartition des frais est possible avec reprise en arrière sur 3 ans sur simple délibération de la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'appliquer à partir de 2023, la répartition des frais énumérés ci-dessus du budget communal au budget annexe d'assainissement et de revenir en arrière pour les 3 années précédentes.
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.